

Communiqué de presse : principales tendances de la situation des droits humains en République démocratique du Congo, du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) assure le suivi de la situation des droits humains en République démocratique du Congo et partage régulièrement ses analyses avec les autorités afin de favoriser la prévention des violations et la poursuite de leurs auteurs présumés.

*Au premier semestre 2026, le BCNUDH a documenté **2 996 violations et atteintes aux droits humains**, affectant **6 189 victimes**. Le nombre de violations a baissé de 10 % par rapport au semestre précédent, mais augmenté de 8 % par rapport à la même période de 2025. Cette évolution ne traduit pas nécessairement une amélioration, notamment en raison des limites rencontrées dans la documentation et le rapportage des incidents.*

*Dans les provinces touchées par les conflits, **2 607 violations et atteintes** ont affecté **5 032 victimes**. Les affrontements et les efforts d'expansion territoriale de l'AFC/M23 se sont poursuivis. Son retrait d'Uvira, puis de la plaine de la Ruzizi, n'a pas amélioré la protection des civils, en raison notamment d'actes de représailles, de nouveaux déplacements de populations et de l'intensification des hostilités dans les hauts plateaux.*

*En Ituri et au Nord-Kivu, les ADF sont demeurées une menace majeure. Le BCNUDH leur attribue **230 atteintes aux droits humains ayant affecté 1 064 victimes**. D'autres groupes armés ont également continué d'exercer des violences contre les communautés locales.*

*Le BCNUDH a documenté **31 violations du droit international humanitaire**, notamment des attaques contre des écoles, des hôpitaux, des personnes et des sites protégés. Ces attaques ont compromis l'accès des populations aux services essentiels.*

*Par ailleurs, **267 cas de violences sexuelles liées au conflit** ont affecté **401 victimes**, principalement des femmes et des enfants. Les groupes armés en sont les principaux auteurs. L'accès des victimes aux soins médicaux, au soutien psychosocial, à l'assistance juridique et à la justice demeure limité.*

*Dans les provinces non touchées par le conflit, **76 violations liées à l'espace civique** ont affecté **173 victimes**. Le BCNUDH a également enregistré 60 cas de protection concernant 72 défenseurs des droits humains et journalistes.*

Face à la 17^{ème} épidémie de maladie à virus Ebola, déclarée le 15 mai 2026, le BCNUDH a plaidé en faveur d'une riposte fondée sur les droits humains. Celle-ci doit garantir un accès équitable et sans discrimination aux soins et à l'information, protéger le personnel de santé, prévenir la stigmatisation des personnes malades et des communautés touchées, et assurer que les mesures sanitaires soient légales, nécessaires, proportionnées et respectueuses de la dignité humaine. Le BCNUDH a également souligné l'importance de la confiance et de la participation des communautés dans la mise en œuvre de la riposte.

*Enfin, l'appui du BCNUDH et de la MONUSCO aux juridictions militaires a contribué à l'ouverture d'au moins **169 procédures judiciaires** et à la condamnation de **96 personnes**.*

Pour toute information supplémentaire

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811,
République démocratique du Congo
Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org |
Web : www.ohchr.org